

*Vu le code de l'éducation ;
Vu le code de la défense, notamment ses dispositions relatives à la protection du potentiel scientifique et technique de la Nation et les articles R 1143-4 à R1143-8 ;
Vu les dispositions relatives aux hauts fonctionnaires de défense et de sécurité ministériels ;
Vu le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la Nation ;
Vu l'arrêté n° 000012783907 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche portant nomination de Riwan CHEVROLLIER directeur général des services de l'Université Rennes 2 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2, tels que modifiés le 28 novembre 2025.*

LE PRÉSIDENT

ARRÊTE

Article 1 :

Riwan CHEVROLLIER, Directeur général des services, est désigné Fonctionnaire de Sécurité Défense (FSD), de l'Université Rennes 2, à compter du 1^{er} mars 2026.

Article 2 :

Le Fonctionnaire de Sécurité de Défense exerce ses missions sous l'autorité du Président de l'Université.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et publié sur le registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2.

Article 4 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.